
[Imprimer](#)

4 QUESTIONS À ANTOINE LEFRANCQ - responsable des travaux environnementaux - Société du Canal Seine-Nord Europe

Image

Quel est votre rôle dans la démarche environnementale du Canal Seine-Nord Europe ?

Je pilote les travaux de compensation environnementale sur l'ensemble du tracé du Canal, soit plus de 1100 hectares de plantations et [d'aménagements environnementaux](#). Le projet du Canal s'inscrit dans une démarche ERC – éviter-réduire-compenser – qui consiste tout d'abord, dès la conception du projet, à faire en sorte d'éviter au maximum les impacts sur l'environnement ou à les réduire lorsqu'ils ne peuvent être évités.

Quand ils ne peuvent ni être évités, ni être réduits, les effets sont compensés par des aménagements sur mesure. La compensation doit permettre de rétablir et même d'améliorer la situation écologique du milieu traversé.

Comment décide-t-on des compensations à faire ?

C'est une étude générale d'impact du Canal sur le tracé qui nous permet d'identifier très finement les besoins de compensation puis les sites propices à leur réalisation. Toutes les mesures préconisées sont décrites dans la demande d'autorisation environnementale et la mise en œuvre commence quand l'autorisation est accordée, le plus possible en amont des travaux, avant la survenue des premiers impacts. Les aménagements sont réalisés en dehors des périodes de reproduction et nidification de la faune, c'est-à-dire de septembre à mars.

”

“On travaille avec le vivant et le résultat s'apprécie dans le temps.”

Concrètement, sur le territoire, quels aménagements compensent le Canal ?

Les mesures de compensation dépendent du contexte écologique propre à chaque milieu impacté. C'est donc vraiment au cas par cas.

Ainsi, dans le Compiégnois où nous intervenons beaucoup dans la vallée inondable de l'Oise, il s'agit principalement de restaurations de zones humides – mares, prairies humides, ripisylves (végétation de bord de rivière)...

Dans le Noyonnais, nous travaillons également sur des milieux ouverts secs – fourrés, prairies, boisements secs... Plus généralement, nous menons des travaux de plantations (haies, lisières forestières...), mettons en place des actions contre les espèces envahissantes, restaurons des frayères à brochet, etc.

Et comment s'assure-t-on de l'efficacité de ces mesures ?

Nous avons pour obligation d'entretenir les sites de compensation pendant 30 ans. Nous lancerons des appels à projet pour confier cette gestion dans la durée à des organismes spécialisés qui seront financés par la Société du Canal Seine-Nord Europe. Nous évaluons le bon fonctionnement de la compensation sur le long terme et, si nécessaire, nous procédons à des actions d'amélioration.

Le saviez-vous ??

Dans des boisements très denses, il est parfois utile d'abattre des arbres pour amener la lumière à d'autres qui se développeront mieux et offriront des habitats aux oiseaux et chauves-souris...

[ARTICLE A RETROUVER SUR LE SITE DE LA SOCIETE DU CANAL](#)